



Installation de chicanes

Par midgard

Bonjour, voici mon problème :

La mairie de ma commune a décidé d'installer des places de stationnement le long du trottoir de l'autre côté de la rue.

Cependant je ne peux plus rentrer et sortir de chez moi en toute sécurité car la route est divisé par deux et je n'ai aucune visibilité de part et d'autre de la route à cause des voitures qui stationnent sur le trottoir devant chez moi.

De plus, je ne peux pas rentrer ou sortir de chez moi avec une remorque attelée lorsque les nouvelles places de stationnement sont toutes occupées (ce qui arrive souvent).

En sachant que la mairie n'a consulté personne dans la rue, y-a-t 'il quelque chose que je peux faire pour que la mairie supprime ce nouvel aménagement ?

* voici un lien vers un schéma de la situation :

<https://gyazo.com/02ad36615eff33241125a90f2209692d>

J'espère que vous pourrez m'aider.

Bonne journée à vous.

Cordialement !

Par yapasdequoi

Bonjour,
"aucune visibilité de part et d'autre de la route à cause des voitures qui stationnent sur le trottoir devant chez moi"

Le code de la route interdit le stationnement sur les trottoirs !

[url=https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000039278155/2022-06-21/][url=https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000039278155/2022-06-21/]

Donc vous allez rapidement récupérer votre visibilité.

Ensuite pour sortir avec une remorque, vous ne devez pas dépasser le milieu de la chaussée... donc si les voitures stationnées en face vous gênent, votre remorque est inadaptée ou votre manoeuvre est mauvaise.